



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 25 juillet 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO DÉPLOIE LE CENTRE DE COMMANDEMENT MOBILE DU DÉPARTEMENT DES SERVICES FINANCIERS À NORTH TONAWANDA POUR AIDER LES VICTIMES DES INONDATIONS DE LA VALLÉE DE LA NIAGARA

Du personnel formé du Centre de Commandement mobile du Département des Services financiers (DFS) aidera les victimes dans leurs démarches auprès des assureurs

Les victimes doivent appeler la ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS au 1-800-339-1759 pour obtenir de l'aide

Le Gouverneur Cuomo présente les ressources et conseils pour les victimes devant faire affaires avec les compagnies d'assurance

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo déploie le Centre de Commandement mobile du Département des Services financiers (DFS) à North Tonawanda pour aider les personnes touchées par les inondations récentes dans le comté de Niagara. Les représentants du DFS seront stationnés au Centre de Commandement mobile et disponibles pour aider les propriétaires de maisons et d'entreprises touchés de partout dans la région.

Le Gouverneur Cuomo a présenté les ressources et les conseils offerts aux victimes dans leurs démarches auprès des assureurs pour les aider à trouver le secours auquel elles ont droit aussi rapidement que possible, notamment la mise à disposition d'une ligne d'assistance en cas de catastrophe par le DFS au 1-800-339-1759.

Déploiement du Centre de Commandement mobile, Ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS

Sur les instructions du Gouverneur Cuomo, des représentants du DFS sont en train d'être déployés pour aider les victimes dans leurs démarches auprès des assureurs en raison des dommages causés par les récentes pluies violentes et les inondations dans le comté de Niagara. Le Centre de Commandement mobile de l'agence sera stationné à l'endroit et à l'heure suivants :

Vendredi 25 juillet de 8 h 00 à 18 h 00 :

Hôtel de Ville de North Tonawanda
216 Payne Avenue
North Tonawanda

Les familles et les entreprises concernées sont invitées à appeler la ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS au 1-800-339-1759, ouverte en semaine de 8 h 00 à 20 h 00 et le weekend de 10 h 00 à 17 h 00.

Le Gouverneur Cuomo déploiera également le Centre de Commandement mobile DFS en d'autres endroits au cours des prochains jours, pour continuer à aider les victimes de cette catastrophe naturelle. Ces nouveaux endroits seront annoncés prochainement.

Ressources pour les victimes, conseils pour les démarches auprès des assureurs

Le Gouverneur Cuomo a présenté aujourd'hui les ressources et conseils offerts aux familles et entreprises dans leurs démarches auprès des compagnies d'assurance. Ces mesures permettront d'assurer que leurs déclarations de sinistre soient traitées rapidement, et comprennent aussi des renseignements pour effectuer une déclaration en cas de litige avec un assureur.

- **Effectuer rapidement une déclaration de sinistre.** Le DFS incite les propriétaires de logement ayant subi des pertes à effectuer une déclaration de sinistre auprès de leur assureur le plus rapidement possible après les pertes. Il est important de fournir les numéros de police et tous les renseignements relatifs au sinistre. Pour bien documenter la déclaration de sinistre, les propriétaires de logement devraient prendre des photos ou filmer l'étendue des pertes avant de nettoyer les dégâts.
- **Effectuer les réparations nécessaires.** Les propriétaires de logement doivent protéger leur propriété d'autres dommages après un sinistre, mais doivent également effectuer les réparations nécessaires pour empêcher d'autres dommages, comme la réparation sommaire des vitrages brisés. Les réparations permanentes ne doivent pas être effectuées avant que les assureurs aient inspecté les pertes.
- **Conserver des traces de la communication avec les assureurs.** Les propriétaires de logement doivent entièrement coopérer avec leur assureur et garder un journal de toutes leurs conversations avec leur agent d'assurance, ainsi que le nom de ce dernier et les heures et dates des appels et des visites. Ils doivent effectuer un suivi par écrit auprès de leur agent d'assurance pour confirmer leur compréhension des termes des entretiens.
- **Effectuer l'inventaire de ses affaires.** Fournir à votre assureur un inventaire détaillé pièce par pièce des objets et biens personnels endommagés. Inclure toutes les factures, cartes bancaires ou autres documents prouvant la valeur des objets.

• **Domages dus aux inondations.** Les propriétaires de logement doivent se rappeler que les dommages causés par les inondations ne sont couverts que par une assurance spéciale contre les inondations, un programme fédéral géré par la FEMA. Les propriétaires de logement ayant une assurance contre les inondations et ayant subi des dommages liés à des inondations doivent effectuer leur déclaration de sinistre en utilisant cette assurance. De plus, les propriétaires de logement doivent lire leurs polices attentivement, pour être sûrs de comprendre quels sont les dégâts couverts et dans quelles circonstances. Pour plus d'informations sur les assurances liées aux inondations, veuillez visiter le Centre de ressources sur les assurances contre les inondations sur le site Web du DFS à http://www.dfs.ny.gov/consumer/flood_info.htm.

• **Conserver vos factures si vous devez déménager pendant les réparations.** Si vous devez provisoirement déménager alors que votre logement est en réparation, assurez-vous de conserver les factures et d'autres traces de vos dépenses pendant cette période.

• **Porter plainte.** Les propriétaires qui n'arrivent pas à régler un litige avec leur assureur peuvent contacter le DFS en déposant une plainte à <http://www.dfs.ny.gov/consumer/fileacomplaint.htm>.

• **Informations sur les assurances pour les propriétaires de maison.** Des renseignements supplémentaires sont disponibles au Centre de ressources sur les assurances pour les propriétaires de logement sur le site Web du Département des Services financiers à http://www.dfs.ny.gov/consumer/home_resources.htm.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418